



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni le 29 septembre 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 38 jusqu'à 18h20, puis 39 jusqu'à 18h40, puis 40
Votants : 48 jusqu'à 18h40, puis 50
Secrétaire de séance : Michel CHARPENTIER

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL, Martine PRIMA
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK (arrivée à 18h20)
QUIMPERLÉ : Danièle KHA, Patrick TANGUY, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Leslie COLLINS
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE (arrivée à 18h40), Vincent PENNOBER
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSÉS :

Guy DOEUFF (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Florence PENCHE (RIEC)

POUVOIRS :

Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe RIVALLAIN (MOELAN)
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)
 Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAER)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN) jusqu'à 18h20

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 029-242900694-20220929-2022_163-DE

Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC) à partir de 18h40

DCC2022-163

VIE COURANTE
8- RESSOURCES HUMAINES

Transformation d'emplois au 1^{er} octobre 2022 et 1^{er} janvier 2023 dans le cadre de réussites aux concours

Chaque année, des agents remplissent les conditions fixées par les textes règlementaires pour prétendre à des nominations suite à des réussites aux concours.

Au titre de l'année 2022 :

- un agent est proposé sur la liste d'aptitude d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite à l'obtention du concours.

Au titre de l'année 2023 :

- un agent est proposé sur la liste d'aptitude d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe suite à l'obtention du concours.

Ainsi, afin de pouvoir nommer ces 2 agents, les postes qu'ils occupent actuellement doivent être supprimés et corrélativement, de nouveaux postes doivent être créés. Aussi, il est proposé de :

- SUPPRIMER 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet et de CREER concomitamment 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} octobre 2022.

- SUPPRIMER 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet et de CREER concomitamment 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2023.

Les membres du CT en collège séparé ont été saisis pour avis le 12 septembre 2022.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER les suppressions et créations d'emplois dans le cadre des réussites aux concours au 1^{er} octobre 2022 et 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE les suppressions et créations d'emplois dans le cadre des réussites aux concours au 1^{er} octobre 2022 et 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC